



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 13 DECEMBRE 2022

Délibération affichée

Le 20 DEC. 2022

Effectif du Conseil : 33

Présents : 23

Absents et Excusé(es) : 07

Procuration(s) : 03

N° d'Ordre : 79/2022

Domaine d'Intervention : 913/Autres domaines de compétences des Communes

L'an deux mil vingt deux et le Mardi treize du mois de Décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du sept Décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 08 Décembre 2022

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. REJON Philippe ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - M. BROLIRON Jean-François, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Adjoint (Procuration donnée à M. ATALLAH André) ; - M. PERAIN Franck (procuration donnée à M. ISSA Jean-François) ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François).

ABSENTS : Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint ; - Mme LAQUITAINE Liliane ; - M. TABAR Patrice ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. GEOFFROY Luidji ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGE Dunia.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION PORTANT SUR LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE BASSE-TERRE A L'APPEL A PROJET 2023 DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (DAC) GUADELOUPE PORTANT SUR UNE ACTION D'ANIMATION « MON PATRIMOINE SUR INSTA ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022 - DELIB N° : 79/2022- REF : 913/Autres domaines de compétences des Communes
« DELIBERATION PORTANT SUR LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE BASSE-TERRE A L'APPEL A PROJET 2023 DE LA DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES (DAC) GUADELOUPE PORTANT SUR UNE ACTION D'ANIMATION « MON PATRIMOINE SUR INSTA ».

EXPOSE DES MOTIFS

Le Maire informe ses collègues, qu'en réponse à l'appel à projet pour 2023 de la DAC Guadeloupe, la ville de Basse-Terre, par sa cellule ville d'art et d'histoire VAH/CIAP, souhaite proposer un projet d'animation qui entre dans l'éducation artistique et culturelle (EAC).

L'action intitulée « Mon patrimoine sur Insta », consiste à offrir aux jeunes de 12 à 18 ans (adolescents) des visites-guidées de la VAH, qui deviennent le support de cours / ateliers de photographies urbaines. Une exploration des biens protégés au titre des Monuments Historiques de la ville de Basse-Terre offrira les sujets et thèmes de ces itinéraires.

Les bénéficiaires sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les séances sont prévues hors temps scolaire

Les objectifs de ce projet sont :

- Participer à l'ancrage culturel et identitaire des jeunes par l'appropriation de leur environnement et de leur patrimoine
- Susciter des vocations pour des métiers de la culture et des arts visuels, avec une éventuelle sortie professionnelle pour jeunes en décrochage scolaire
- Favoriser le lien inter-quartiers et la mixité sociale,
- Participer à l'émergence de valeurs citoyennes, par l'appropriation de leur environnement et de leur patrimoine
- Partager le label Ville d'art et d'histoire avec un public éloigné de l'offre culturelle,

Ce projet répond :

- Au pilier 1 -cohésion sociale- du contrat de ville intercommunal :
 - Assurer et promouvoir le bien-être de l'adolescent par la réussite éducative
 - Favoriser l'égalité des chances et l'intégration de tous les publics
 - Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes
 - Améliorer l'accès aux équipements culturels : lisibilité de l'offre d'activités, démocratiser l'accès à la culture
- Au pilier 2 -cadre de vie et renouvellement urbain- du contrat de ville intercommunal :
 - Mise en valeur des patrimoines
 - Travail sur la mémoire des quartiers et actions de valorisation

Le maire demande à l'assemblée de délibérer sur la mise en place de ce projet et de son financement, conformément au tableau ci-après :

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.	%
Achats Prestation de service	12 300,00 €	Ville de Basse-Terre	3 400 €	20%
Matières et fournitures	4 020,00 €	DAC	5 100 €	30%
Autres services extérieurs Impressions publication	680,00 €	Politique de la ville*	5 100 €	30%
		Département	1 700 €	10%
		Région Guadeloupe	1 700 €	10%
Total H.T.	17 000,00 €		17 000 €	

* politique de la ville

Dont	• ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)	3 400 €	20%
	• CAGSC (Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes)	1 700 €	10%

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'appel à projet 2023 de la DAC Guadeloupe ;

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

SOIT : 26 VOIX POUR dont 3 procurations (M. GUILLAUME Bernard, 2^{ème} Adjoint au Maire ;
 - M. PERAIN Franck ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy)

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la mise en place du projet d'animation « Mon patrimoine sur Insta » et de son plan de financement, tel que présenté à l'exposé des motifs visés ci-dessus :

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.	%
Achats Prestation de service	12 300,00 €	Ville de Basse-Terre	3 400 €	20%
Matières et fournitures	4 020,00 €	DAC	5 100 €	30%
Autres services extérieurs Impressions publication	680,00 €	Politique de la ville*	5 100 €	30%
		Département	1 700 €	10%
		Région Guadeloupe	1 700 €	10%
Total H.T.	17 000,00 €		17 000 €	

*** politique de la ville**

Dont	• ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)	3400 €	20%
	• CAGSC (Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes)	1700 €	10%

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

ARTICLE 3 : DE SOLLICITER les subventions auprès de la DAC, du Département et de la Région.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022 - DELIB N° : 79/2022- REF : 913/Autres domaines de compétences des Communes
« DELIBERATION PORTANT SUR LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE BASSE-TERRE A L'APPEL A PROJET 2023 DE LA DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES (DAC) GUADELOUPE PORTANT SUR UNE ACTION D'ANIMATION « MON PATRIMOINE SUR INSTA ».

ARTICLE 4 : D'AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

ARTICLE 5 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

Basse-Terre, le 15 Décembre 2022

La transmission en Préfecture le 19 DEC. 2022

L'affichage et/ou la publication le 20 DEC. 2022

Et/ou la notification le

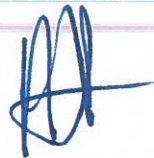
Fait à Basse-Terre le 20 DEC. 2022

Le Maire

Le Maire



André ATALLAH



André ATALLAH



VILLE DE BASSE-TERRE

« Ville d'art et d'histoire »

Direction solidarité, animation du territoire, service à la population

CELLULE VAH / CIAP

« mon patrimoine sur insta ! » 2023

1. Contexte de développement de l'action

En réponse à l'appel à projet pour 2023 de la DAC Guadeloupe, la ville de Basse-Terre, par sa cellule ville d'art et d'histoire, souhaite proposer une animation qui entre dans l'éducation artistique et culturelle (EAC).

L'opération est destinée aux jeunes de 12 à 18 ans (adolescents).

Les bénéficiaires sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Les séances sont prévues hors temps scolaire

Ce projet répond :

- Au pilier 1 -cohésion sociale- du contrat de ville intercommunal :
 - Assurer et promouvoir le bien-être de l'adolescent par la réussite éducative :
 - Favoriser l'égalité des chances et l'intégration de tous les publics :
 - Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes :
 - Améliorer l'accès aux équipements culturels : lisibilité de l'offre d'activités, démocratiser l'accès à la culture



VILLE DE BASSE-TERRE
« Ville d'art et d'histoire »
Direction solidarité, animation du territoire, service à la population
CELLULE VAH / CIAP

- Au pilier 2 -cadre de vie et renouvellement urbain- du contrat de ville intercommunal :
 - Mise en valeur des patrimoines
 - Travail sur la mémoire des quartiers et actions de valorisation

Présentation de la cellule VAH/CIAP, porteuse du projet

Depuis 1995, la ville de Basse-Terre conduit une politique d'animation et de valorisation de son patrimoine architectural, urbain et paysager qui s'inscrit dans le cadre de la convention « Ville d'art et d'histoire » signée avec l'Etat, ministère de la Culture. Dans cette optique, la cellule VAH / CIAP est au cœur du développement culturel et touristique, offrant un riche éventail d'activités en direction des publics. Elle se met au service de la population en proposant des animations, des formations, un espace de documentation et d'information, des visites guidées programmées pour tous les publics.

Cette action d'animation du label Ville d'art et d'histoire de Basse-Terre (VAH) s'inscrit dans l'éducation artistique et culturelle (EAC) : les visites-guidées de la VAH deviennent le support d'un cours / atelier de photographie urbaine, au fil de la promenade (deux encadrants sont nécessaires : guide-conférencière et photographe enseignant). Une exploration des biens protégés au titre des Monuments Historiques de la ville de Basse-Terre offriront les sujets et thèmes de ces itinéraires



VILLE DE BASSE-TERRE
 « Ville d'art et d'histoire »
 Direction solidarité, animation du territoire, service à la population
 CELLULE VAH / CIAP

2. Fiche action

TITULE / THEME	<p style="text-align: center;"><i>Les ATELIERS DU PATRIMOINE de la cellule VAH/CIAP</i></p> <p style="text-align: center;">THEME : « MON PATRIMOINE SUR INSTA »</p>
OBJECTIFS	<p>Objectifs généraux : permettre aux jeunes de s'approprier leur patrimoine culturel, historique et architectural – favoriser une réappropriation créative du smartphone par l'apprentissage de la photographie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'ancrage culturel et identitaire des jeunes par l'appropriation de leur environnement et de leur patrimoine • Susciter des vocations pour des métiers de la culture et des arts visuels, avec une éventuelle sortie professionnelle pour jeunes en décrochage scolaire • Favoriser le lien inter-quartiers et la mixité sociale, • Participer à l'émergence de valeurs citoyennes, par l'appropriation de leur environnement et de leur patrimoine • Partager le label Ville d'art et d'histoire avec un public éloigné de l'offre culturelle,
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> • Basse-Terre labellisée Ville d'art et d'histoire • appel à projet EAC de la DAC • Contrat de ville • la ville de Basse-Terre a l'ambition de valoriser les biens protégés au titre des MH (monuments historiques), en les faisant connaître, et partager au plus grand nombre et particulièrement à des publics éloignés de l'offre culturelle • l'engagement des jeunes générations pour le numérique et les réseaux sociaux incite à proposer des actions éducatives à partir de ces outils et des NNTC
PERIODE	<ul style="list-style-type: none"> • De février à septembre 2023 (le planning détaillé des visites-guidées est en cours de construction) • Janvier 2023 : devis et achats, formalisation des partenariats (conventions), appel d'offre intervenant photographe • Février à juillet 2023 : développement de l'action sur les sites patrimoniaux • Aout 2023 : organisation d'un concours photo (jury)



VILLE DE BASSE-TERRE
 « Ville d'art et d'histoire »
 Direction solidarité, animation du territoire, service à la population
 CELLULE VAH / CIAP

PUBLIC VISE	
<ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2023 : mise en valeur par une exposition et un vernissage pour les journées européennes du patrimoine • Une quarantaine d'adolescents des quartiers prioritaires de la ville de Basse-terre (QPV) • 12-18 ans • Public éloigné de l'offre culturelle • Public jeune hors temps scolaire • Inscription et/ou orientation des jeunes par le biais des associations partenaires implantées dans les quartiers prioritaires 	<p>EVALUATION</p> <p><u>Evaluation qualitative</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction générale des participants, partenaires et intervenants : questionnaires de satisfaction - Acquis des participants (théoriques et pratiques, par un petit quiz) - Résultat des ateliers : qualité et diversité des productions photographiques (par le concours et par l'exposition de valorisation) - Dynamisme et participation active <p><u>Evaluation quantitative</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réponses du public à la sollicitation d'inscription aux ateliers. - Nombre de participants aux visites-guidées / atelier photo - Nombre de photos produites - Assiduité aux ateliers - Nombre de participants et de visiteurs à la phase de restitution (vernissage d'exposition) - Nombre de likes et partages sur les réseaux sociaux - Nombre de reprise du hashtag créé <p>ACTIVITES PROPOSEES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Séances pédagogiques(visites-guidées) mêlées à des séances de pratique artistique (cours / atelier de photographie) pour tous les participants 2. Concours photo avec un jury qualifié



VILLE DE BASSE-TERRE
« Ville d'art et d'histoire »
Direction solidarité, animation du territoire, service à la population
CELLULE VAH / CIAP

3. Exposition de restitution et de valorisation des œuvres et travaux réalisés + valorisation sur les réseaux sociaux + création d'un hashtag

3. Partenaires

Partenaires de l'action

- CCAS
- Maison des adolescents
- Conseil Départemental, Évêché, et autres propriétaires des sites et des objets protégés au titre des MH

- Fédération la Belle Créole





Partenaires institutionnels et financements

- DAC
- Politique de la ville : ANCT et CAGSC
- Ville de Basse-Terre
- Conseil départemental
- Région Guadeloupe

VILLE DE BASSE-TERRE
« Ville d'art et d'histoire »
Direction solidarité, animation du territoire, service à la population
CELLULE VAH / CIAP



agence nationale
de la cohésion
des territoires





VILLE DE BASSE-TERRE
« Ville d'art et d'histoire »
Direction solidarité, animation du territoire, service à la population
CELLULE VAH / CIAP

4. LISTE DES BIENS MH - Planning prévisionnel des visites-guidées/ateliers

NOMBRE	PROPRIÉTAIRE	PARCELLE CADASTRALE	TYPLOGIE D' ORIGINE	EDIFICE-TYPE	PROTECTION	DATE ARRÊTÉ	DÉTAIL DE LA PROTECTION	DATE DE VISITE ENVISAGÉE
1	privé	AM 201	religieux	Ancien monastère	inscrit	04/05/2007	Façades et toitures des bâtiments, la chapelle en	Lundi 13/02/23
2	privé	AM 625	édifice	Ancienne glacière	inscrit	26/07/2002	L'ancienne glacière (bâtiment octogonal couvert	Mardi 14/02/23
3	ville		ouvrage génie civil	Aqueduc et réservoir Petite	inscrit	20/03/2003	L' ensemble formé par l'aqueduc et le réservoir, y compris le bassin circulaire à la jonction avec le	Mercredi 15/02/23
4	privé	AI 219, 221 à	militaire	Arsenal (ancienne artillerie)	classé	12/03/2007	L'ancienne caserne d'artillerie dite l'Arsenal, comprenant les sols des parcelles, les façades et	Jeudi 16/02/23
5	Etat -	AM 208	Religieux	Cathédrale ND	classé	17/05/1975	La cathédrale	Vendredi 17/02/23
6	Etat -	AM 203	religieux	Clocher cathédrale	classé	16/05/2006	Le clocher de la cathédrale, en totalité	Jeudi 23/02/23
7	ville		religieux	Église ND Mont Carmel-presbytère, jardin,	inscrit	20/04/2006	En totalité l'église ND, le presbytère accolé, le jardin clos comprenant les bains, le bassin, l'escalier et la grotte	Vendredi 24/02/23
8	Départeme	AH 184	militaire	Fort Delgrès	classé	17/06/1975	En totalité	Lundi 03/04/23
9	Région	AI 382	civil	Lycée Gerville	inscrit	16/01/2009	façades et toitures des deux bâtiments d' entrée	Mardi 04/04/23

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le **20 DEC. 2022**

ID : 971-219711058-20221213-792022-DE

Berge, Levault



VILLE DE BASSE-TERRE
 « Ville d'art et d'histoire »
 Direction solidarité, animation du territoire, service à la population
 CELLULE VAH / CIAP

10	ville	AM 270	domestique	Maison Bougenot	inscrit	19/01/2009	En totalité, avec le sol de la parcelle	Mercredi 05/04/23
11	privé	AM 330	domestique	Maison Chapp	inscrit	14/02/1987	En totalité	Jeu di 06/04/23
12	privé	AM 435	domestique	Maison Coquille	classé	13/09/1990	Entrée, bâtiment principal, cours pavées,	Mardi 11/04/23
13	ville	AM 443	domestique	Maison Liensol	inscrit	28/03/2002		Mercredi 12/04/23
14	privé	AI 326	domestique	Maison Matis	inscrit	13/10/2008	Façade et toiture	Jeu di 13/04/23
15	départeme		civil	Palais du conseil	classé	15/12/1997	L'ensemble des bâtiments du palais du Conseil	Vendredi 14/04/23
16	départeme	AE 181-	civil	Palais d'Orléans	classé	15/12/1997	En totalité, l' ensemble des bâtiments du palais	Lundi 10/07/23
17	Etat -	AI 79	civil	Palais de Justice	classé	15/12/1997	en totalité, l' ensemble des bâtiments du palais	Mardi 11/07/23
18	départeme		ouvrage génie	Pont ancien du	inscrit	03/03/1979	Pont de la RN1	Mercredi 12/07/23
19	ville		civil	Monument aux	inscrit	01/03/2018	Le monument aux morts en totalité, non	Jeu di 13/07/23
20	ville	AM 208	religieux	Tour du Sacré-	inscrit	15/07/2022	incluant ses façades, la statue du Christ qui la	Lundi 17/04/23
				Coeur			surmonte, le soubassement couvert en terrasse,	



VILLE DE BASSE-TERRE
 « Ville d'art et d'histoire »
 Direction solidarité, animation du territoire, service à la population
 CELLULE VAH / CIAP

BIENS MOBILIERS INSCRITS ET CLASSES

NOMBRE	PROPRIÉTAIRE	EMPLACEMENT	TYPE DE BIEN	DESIGNATION ET NOM	PROTECTION	DATE ARRÊTÉ	DÉTAIL DE LA PROTECTION	
21	ville	mairie	tableaux	Collection Rohner de la mairie de Basse-Terre	classés		7 tableaux classés	Mardi 18/07/23
22	ville	Eglise du carmel	religieux	Armoire Presbytère de l'église Notre-Dame du Carmel	classée			Mercredi 19/07/23

AUTRES BIENS PATRIMONIAUX D'INTERET

NOMBRE	PROPRIÉTAIRE	EMPLACEMENT	TYPE DE BIEN	DESIGNATION ET NOM				
23				Eglise du carmel			Tableaux, sculptures, blasons	Jeudi 20/07/23
24				Trésor de l'évêché				Lundi 24/07/23
25				Eglise Ste Thérèse				Mardi 25/07/23

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

20 DEC. 2022

ID : 971-219711058-20221213-792022-DE

Berger
Levrault

VILLE DE
BASSE-TERRE
MAYOTTE
DIRE



VILLE DE BASSE-TERRE
« Ville d'art et d'histoire »
Direction solidarité, animation du territoire, service à la population
CELLULE VAH / CIAP

26			Cinéma le d'Arbaud							Mercredi 26/07/23
----	--	--	-----------------------	--	--	--	--	--	--	-------------------

Séances restantes (en complément, ou en remplacement) :

- Jeudi 27/07/23
- Vendredi 28/07/23

REPARTITION DES MISSIONS ET INTERVENANTS (en cours)

Volume horaire total de l'action (sans compter le temps alloué au concours photo, à l'organisation générale, à la valorisation et à la restitution) : 26 séances de 3H soit plus de 78h en médiation culturelle avec les jeunes



VILLE DE BASSE-TERRE
 « Ville d'art et d'histoire »
 Direction solidarité, animation du territoire, service à la population
 CELLULE VAH / CIAP

5. Budget prévisionnel

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
ACHATS	12 300,00 €	VILLE DE BT	3 400 €	20%
PRESTATION DE SERVICE		DAC	5 100 €	30%
MATIERES ET FOURNITURES	4 020,00 €	POLITIQUE DE LA VILLE*	5 100 €	30%
AUTRES SERVICES		DEPARTEMENT	1 700 €	10%
EXTERIEURS	680,00 €	REGION GUADELOUPE	1 700 €	10%
TOTAL HT	17 000,00 €		17 000 €	

* POLITIQUE DE LA VILLE

DONT	ANCT	3 400 €	20%
	CAGSC	1 700 €	10%